

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NE PAS PUBLIER AVANT 10.30 a.m. H.N.E.
LUNDI, le 6 décembre 1965

DECLARATION DE M. PAUL MARTIN
SECRETARE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES

MESSAGE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE CONTROLE AU LAOS
AUX CO-RESIDENTS DE LA CONFERENCE DE GENEVE DE 1961-62

p. 76.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, M. Paul Martin, a rendu public aujourd'hui à Ottawa le message no. 35 du 16 septembre 1965 de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos aux Co-Présidents de la Conférence de Genève. Ce rapport vient d'être émis par le Co-Président britannique.

En publiant ce message M. Martin a fait la déclaration suivante. Le rapport établit que des unités régulières des forces armées du Nord-Vietnam, dont la plus nombreuse comportait 650 hommes, équipées d'armes et de munitions, ont pénétré au Laos au cours de l'année 1964 et qu'elles ont participé à des attaques contre les forces du gouvernement laotien sur le territoire du Laos. Ces actes d'agression commis par la République démocratique du Vietnam (Nord-Vietnam) contre le Laos, constituent des violations flagrantes de la Déclaration sur la neutralité du Laos et de son Protocole, qui avaient été signés par le gouvernement du Nord-Vietnam et par 13 autres gouvernements au mois de juillet 1962.

Le Canada a participé à la Conférence de Genève de 1961-1962 avec l'espoir qu'un accord solennel qui garantirait la neutralité et l'intégrité du Laos pourrait éloigner ce pays de l'arène des conflits mondiaux et lui permettre de se développer